

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 4 décembre 2023, à 20h, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Ghislain Laprise, maire.

Sont présents :

- M Ghislain Laprise, maire
- M<sup>mes</sup> Lisa Boily, Conseillère  
Louise-Josée Doré, Conseillère  
Hélène Gagnon, Conseillère  
France Chapdelaine, Conseillère
- MM Luc Bélanger, Conseiller  
Michel Simard, Conseiller
- M<sup>me</sup> Stéphanie Gagnon, Directrice générale

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Ghislain Laprise, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

## ORDRE DU JOUR

---

1. BIENVENUE
2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2023
4. RAPPORTS
  - 4.1 Rapport du maire
  - 4.2 Rapport des Conseillers/comités et autres compétences municipales
  - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
5. FINANCE
  - 5.1 Acceptation des comptes
  - 5.2 Rapport financier
  - 5.3 Financement des subventions gouvernementales : Demande d'ajustement des conventions de versement
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. ADMINISTRATION
  - 7.1 Modification pro maire
  - 7.2 Avis de motion règlement 2023-011 taux de taxation 2024
  - 7.3 Polyvalente des Quatre-Vents : Album des finissants 2024
  - 7.4 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus
  - 7.5 Déclaration des dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus
  - 7.6 Fonds de développement MRC Domaine-du-Roy : Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière : Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc.
  - 7.7 Calendrier des séances publiques 2024
  - 7.8 Club de natation de St-Félicien : Demande d'aide financière
  - 7.9 Tournoi Pee-Wee-Bantam de Saint-Félicien : Demande de commandite
  - 7.10 Opération Nez rouge de Saint-Félicien : Campagne de financement 2023

- 7.11 Projet Coopération municipale ressource professionnelle en santé et sécurité au travail :
  - 7.11.1 Fonds régions et ruralité – Volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale : Autorisation de présentation d’une demande
  - 7.11.2 Fonds de développement MRC Domaine-du-Roy : Autorisation de présentation d’une demande d’aide financière
- 7.12 Abrogation résolution 2023-03-056 intitulée « Règlement 2007-004 décrétant un programme d’aide financière et de crédit de taxes pour les secteurs commercial et industriel : Autorisation d’une demande »
- 7.13 Dépôt du rapport « Analyse de faisabilité d’une entente de partage de services »
- 7.14 Calacs Entre Elles : Demande d’aide financière

## 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 9. VOIRIE

## 10. SERVICES PUBLICS

- 10.1 Fourrière municipale :
  - 10.1.1 Rapport annuel 2023
  - 10.1.2 Renouvellement du contrat et modification du prix de la licence
- 10.2 Bilan annuel sur la Stratégie municipale d’économie d’eau potable
- 10.3 Eau potable : Mandat de services professionnels
- 10.4 Programme d’infrastructures municipales d’eau (PRIMEAU) – Volet 1: Autorisation de présentation d’une demande pour le projet de réfection du système de traitement de l’eau potable

## 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

## 12. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 12.1 Quartier des Pionniers : Abrogation résolutions 2023-09-182 intitulée « Vente de terrain : Autorisation de vente lot 5 326 860 » et 2023-10-204 intitulée « Quartier des Pionniers : Autorisation d’émission d’un permis de construction »

## 13. LOISIRS ET CULTURE

- 13.1 Rallye des Loups : Subvention 2024

## 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## 15. AFFAIRES NOUVELLES

- 15.1 Déclaration d’appui au Plan Nature 2030
- 15.2 Résolution d’appui aux médias régionaux

## 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 17. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 11 DÉCEMBRE 2023 À 19H15

### POINT 2.0

RÉSOLUTION 2023-12-221

ACCEPTATION DE L’ORDRE DU JOUR

---

Il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l’unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l’ordre du jour.

### POINT 3.0

RÉSOLUTION 2023-12-222

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2023

---

Il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 6 novembre 2023 tel que présenté.

POINT 4.1

RAPPORT DU MAIRE

---

Le Maire travaille sur plusieurs dossiers présentement. La fin de l'année amène avec elle plusieurs rapports à produire et dossiers à régler.

POINT 4.2

RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

---

Le Maire invite les membres du Conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de novembre 2023 selon leurs différents domaines d'intervention.

Lisa Boily a participé à la Guignolée et invite la population à participer au Marché de Noël le 10 décembre prochain.

Luc Bélanger a participé à une rencontre de Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons et à l'inauguration du Comptoir vestimentaire.

Louise-Josée Doré n'a eu aucune rencontre pour le mois de novembre.

Michel Simard a participé à une rencontre de la Résidence Dorée, à l'inauguration du Comptoir vestimentaire, au Brunch de la Guignolée et invite la population à participer au Marché de Noël le 10 décembre prochain.

Hélène Gagnon a participé à l'inauguration du Comptoir vestimentaire

France Chapdelaine a participé à une rencontre de la Résidence Dorée et au Comité de coordination de la Table des Aînés. Elle informe la population que le 5 décembre prochain ce sera la Journée internationale des Bénévoles. Elle invite tous les bénévoles de La Doré à participer au déjeuner des bénévoles organisé par Services et qualité de vie de La Doré au restaurant le Routier à cette occasion.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

---

Le Maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux Membres du Conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2023-12-223

ACCEPTATION DES COMPTES

---

Il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de novembre 2023 de la Municipalité au montant de 143 846.43\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement. Cependant, il est demandé de retenir le paiement de la facture s'élevant à 16 714.20\$ pour MNP en lien avec le rapport d'Analyse de faisabilité sur un partage de services avec la Municipalité de Saint-Prime afin de recevoir des précisions supplémentaires.

POINT 5.2

## RAPPORT FINANCIER

---

Le Maire dépose le rapport financier en date du 30 novembre 2023.

### POINT 5.3

#### RÉSOLUTION 2023-12-224

#### FINANCEMENT DES SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES : DEMANDE D'AJUSTEMENT DES CONVENTIONS DE VERSEMENT

---

CONSIDÉRANT que les municipalités ont recours à des emprunts et/ou des subventions gouvernementales provinciales pour payer les dépenses liées à des travaux ou projets municipaux;

CONSIDÉRANT que les conventions de versement des subventions du Gouvernement du Québec font en sorte que les municipalités doivent financer à long terme des sommes équivalentes à ces subventions;

CONSIDÉRANT QUE ces conventions ne prévoient pas l'ajustement des subventions selon le marché lors du renouvellement desdits emprunts à long terme, notamment en regard des taux d'intérêts;

CONSIDÉRANT QUE toutes variations à la hausse des taux d'intérêts doivent donc être assumées par les municipalités visées par ces conventions;

CONSIDÉRANT QUE les frais assumés par lesdites municipalités sont importants et viennent diminuer l'aide financière réelle accordée aux travaux ou projets municipaux, en plus de générer un impact fiscal significatif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- Demande au Gouvernement du Québec que les conventions de versement d'aides financières du Gouvernement à venir soient modifiées afin de prendre en compte les taux d'intérêts en vigueur lors des renouvellements des emprunts à long terme;
- Demande au Gouvernement du Québec que les conventions de versement d'aides financières du Gouvernement présentement en vigueur soit ajustées afin de tenir compte des nouveaux taux d'intérêts et de ceux à venir;
- Que la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, au ministre des Finances du Québec, monsieur Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, madame Andrée Laforest, à la députée de Roberval, madame Nancy Guillemette, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à la MRC Domaine-du-Roy.

### POINT 6.0

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Aucune question.

### POINT 7.1

#### RÉSOLUTION 2023-12-225

#### MODIFICATION PRO MAIRE

---

CONSIDÉRANT la résolution 2020-11-188 intitulée « Nomination pro maire »;

CONSIDÉRANT QUE les Membres du conseil désirent modifier le pro maire aux six (6) mois afin que tous puissent occuper cette fonction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré nomme France

Chapdelaine comme Pro mairesse, et ce, pour une période de six (6) mois. Cette dernière est également autorisée à vérifier les comptes de la Municipalité et à y apposer ses initiales.

POINT 7.2

RÉSOLUTION 2023-12-226

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2023-011 TAUX DE TAXATION 2024

Avis de motion est donné par Louise-Josée Doré que lors d'une prochaine séance, le règlement 2023-011 portant sur les taux de taxes, les tarifs et leurs conditions de perception sera adopté. Le projet de règlement est présenté et déposé aux Membres du conseil municipal.

POINT 7.3

RÉSOLUTION 2023-12-227

POLYVALENTE DES QUATRE-VENTS : ALBUM DES FINISSANTS 2024

CONSIDÉRANT la demande de participation à l'album des Finissants de la Polyvalente des Quatre-Vents de St-Félicien;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves proviennent de notre Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tient à encourager l'obtention du diplôme d'études secondaires chez les jeunes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise une participation financière de l'ordre de 150\$ pour l'album des Finissants de la Polyvalente des Quatre-Vents de St-Félicien.

POINT 7.4

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

La Directrice générale informe les Membres du conseil qu'elle a reçu toutes les déclarations des intérêts pécuniaires de ces derniers.

POINT 7.5

DÉCLARATION DES DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ ET AUTRES AVANTAGES REÇUS

La Directrice générale informe les Membres du conseil que le registre de dons, marques d'hospitalité et avantages reçus pour 2023 est vide. Aucun Membre du Conseil n'a fait de déclaration.

POINT 7.6

RÉSOLUTION 2023-12-228

FONDS DE DÉVELOPPEMENT MRC DOMAINE-DU-ROY : AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : CORPORATION DU MOULIN DES PIONNIERS DE LA DORÉ INC.

CONSIDÉRANT le projet de planification d'activités en lien avec le Marché de Noël 2023 et la Semaine de relâche 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en accord avec ledit projet;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière dans le Fonds de développement Domaine-du-Roy - Volet local de la MRC Domaine-du-Roy pour ledit projet;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que la Municipalité de la Paroisse de La Doré donne son autorisation pour la présentation de la demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc. à présenter une demande d'aide financière dans le Fonds de développement Domaine-du-Roy – Volet local de la MRC Domaine-du-Roy pour le projet planification d'activités en lien avec le Marché de Noël 2023 et la Semaine de relâche 2024 pour la somme de 1 490\$.

POINT 7.7

RÉSOLUTION 2023-12-229

CALENDRIER DES SÉANCES PUBLIQUES 2024

---

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le calendrier, ci-après mentionné, relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour 2024, qui débiteront à 20h:

lundi, 22 janvier	lundi, 12 février
lundi, 11 mars	lundi, 8 avril
lundi, 6 mai	lundi, 3 juin
lundi, 8 juillet	lundi, 19 août
lundi, 9 septembre	lundi, 21 octobre
lundi, 4 novembre	lundi, 2 décembre

Qu'avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Directrice générale conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Les séances régulières seront tenues à la salle multifonctionnelle de l'église de La Doré.

Les séances spéciales pourront avoir lieu dans la salle de rencontre de l'hôtel de ville.

POINT 7.8

RÉSOLUTION 2023-12-230

CLUB DE NATATION DE ST-FÉLICIEN : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

---

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue par l'administration municipale;

CONSIDÉRANT QUE certains enfants de La Doré font partie de ce club;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde une participation financière de 75\$ pour les activités du club.

POINT 7.9

RÉSOLUTION 2023-12-231

TOURNOI PEE-WEE-BANTAM DE SAINT-FÉLICIEN : DEMANDE DE OCMMANDITE

---

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue par l'administration municipale;

CONSIDÉRANT QUE certains enfants de La Doré participent à ce tournoi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde une participation financière de 75\$ pour la tenue du Tournoi Pee-Wee Saint-Félicien.

POINT 7.10

RÉSOLUTION 2023-12-232

OPÉRATION NEZ ROUGE DE SAINT-FÉLICIEN : CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2023

---

CONSIDÉRANT la demande des Représentants de Opération Nez-Rouge de Saint-Félicien;

CONSIDÉRANT QU'en plus d'offrir le service de raccompagnement, l'organisme améliore le bien-être de la société en responsabilisant la population face à la conduite avec les facultés affaiblies ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme apporte un soutien financier à Maître d'œuvre Chevaliers de Colomb ;

CONSIDÉRANT QUE les Membres du conseil considère cette cause importante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde un montant de 100\$ pour Opération Nez-Rouge 2023. Les Membres du Conseil souhaitent recevoir un bilan des activités après la période visée ainsi que le budget.

POINT 7.11.1

RÉSOLUTION 2023-12-233

PROJET DE COOPÉRATION MUNICIPALE RESSOURCE PROFESSIONNELLE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE : AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de La Doré, Saint-Prime et la Ville de Saint-Félicien désirent présenter un projet de partage de services professionnels en santé et sécurité au travail dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- s'engage à participer au projet de partage de services professionnels en santé et sécurité au travail et à assumer une partie des coûts;
- autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- nomme la Ville de Saint-Félicien organisme responsable du projet.

POINT 7.11.2

RÉSOLUTION 2023-12-234

PROJET DE COOPÉRATION MUNICIPALE RESSOURCE PROFESSIONNELLE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : FONDS DE DÉVELOPPEMENT MRC DOMAINE-DU-ROY : AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

---

CONSIDÉRANT le projet de coopération municipale de partage d'une ressource professionnelle en santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en accord avec ledit projet;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière dans le Fonds de développement Domaine-du-Roy - Volet territorial de la MRC Domaine-du-Roy pour ledit projet;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que la Municipalité de la Paroisse de La Doré donne son autorisation pour la présentation de la demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la Ville de Saint-Félicien à présenter une demande d'aide financière dans le Fonds de développement Domaine-du-Roy – Volet territorial de la MRC Domaine-du-Roy pour le projet de coopération municipale de partage d'une ressource professionnelle en santé et sécurité au travail pour la somme de 42 306\$ dont la Municipalité sera responsable de 25% des coûts reliés au projet.

POINT 7.12

RÉSOLUTION 2023-12-235

ABROGATION RÉSOLUTION 2023-03-056 INTITULÉE « Règlement 2007-004 décrétant un programme d'aide financière et de crédit de taxes pour les secteurs commercial et industriel : Autorisation d'une demande »

CONSIDÉRANT la résolution 2023-03-056 intitulée « Règlement 2007-004 décrétant un programme d'aide financière et de crédit de taxes pour les secteurs commercial et industriel : Autorisation d'une demande »;

CONSIDÉRANT QUE le projet relié à la demande d'aide financière n'est plus en cours;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'abroger ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré abroge la résolution 2023-03-056 intitulée « Règlement 2007-004 décrétant un programme d'aide financière et de crédit de taxes pour les secteurs commercial et industriel : Autorisation d'une demande ».

POINT 7.13

DÉPÔT DU RAPPORT « ANALYSE DE FAISABILITÉ D'UNE ENTENTE DE PARTAGE DE SERVICES »

Le Maire dépose le rapport « Analyse de faisabilité d'une entente de partage de services » en lien avec ledit projet.

POINT 7.14

RÉSOLUTION 2023-12-236

CALACS ENTRE ELLES : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour la campagne de financement annuelle de l'organisme Calacs Entre-Elles;

CONSIDÉRANT QUE les Membres du Conseil municipal désirent appuyer les organismes aidant les femmes et jeunes filles ayant subi des sévices sexuels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise une participation financière de 100\$ dans le cadre de la campagne de financement annuelle de l'organisme Calacs Entre-Elles.

POINT 10.1.1

FOURRIÈRE MUNICIPALE : RAPPORT ANNUEL 2023

Le Maire dépose le Rapport annuel des activités du contrôle animalier réalisé par le Refuge animal.

POINT 10.1.2

RÉSOLUTION 2023-12-237

## FOURRIÈRE MUNICIPALE : RENOUELEMENT DU CONTRAT ET MODIFICATION DU PRIX DE LA LICENCE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Municipalité de gérer les animaux domestiques qui sont errants;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Municipalité de gérer les animaux sauvages qui se baladent sur le territoire urbanisé et en villégiature;

CONSIDÉRANT la réglementation municipale et provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas les ressources matérielles et humaines pour gérer ces animaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- accepte le contrat d'opération d'une fourrière municipale au montant de 7 451.76\$, plus les taxes applicables, de la part de Refuge animal inc.;
- autorise le Maire et la Directrice générale à signer ledit contrat;
- demande au Refuge animal inc. de transmettre le renouvellement avant le 30 novembre de chaque année;
- confirme au Refuge animal inc. que le prix des licences de chien pour 2024 sera de 23\$.

### POINT 10.2

#### BILAN ANNUEL SUR LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Le Maire dépose le Bilan annuel sur la stratégie municipale d'économie d'eau potable.

### POINT 10.3

#### RÉSOLUTION 2023-12-238

#### EAU POTABLE : MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT le projet de réfection du système de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la programmation de l'automatisation des contrôles des puits d'eau potable afin d'assurer une bonne gestion de ces derniers;

CONSIDÉRANT QUE ladite programmation doit être effectuée par une ressource professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Alphard inc., mandaté pour les services d'ingénierie, de plans et devis et de surveillance des travaux, possède les ressources qualifiées pour la réalisation des travaux de programmation;

CONSIDÉRANT la proposition de Groupe Alphard inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré mandate le Groupe Alphard inc. pour la programmation de l'automatisation des contrôles des puits d'eau potable, et ce, pour la somme de 3 850\$, plus les taxes applicables et selon la proposition datée du 30 novembre 2023.

### POINT 10.4

#### RÉSOLUTION 2023-12-239

#### PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 1: AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT le projet de réfection du système de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré:

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;
- autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

#### POINT 12.1

##### RÉSOLUTION 2023-12-240

QUARTIER DES PIONNIERS : ABROGATION RÉSOLUTIONS 2023-09-182 INTITULÉE « Vente de terrain : Autorisation de vente lot 5 326 860 » et 2023-10-204 INTITULÉE « Quartier des Pionniers : Autorisation d'émission d'un permis de construction »

---

CONSIDÉRANT la résolution 2023-09-182 intitulée « Vente de terrain : Autorisation de vente lot 5 326 860 »;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-10-204 intitulée « Quartier des Pionniers : Autorisation d'émission d'un permis de construction »;

CONSIDÉRANT QUE les Demandeurs se désistent du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.6 de la Promesse d'achat et de vente signée stipule que « *Le PROMETTANT-ACHETEUR s'engage à construire une résidence sur ledit terrain-emplacement, et ce, dans un délai de 12 mois suivant la signature de l'acte de vente. À défaut de respecter le délai, le terrain-emplacement sera rétrocédé au PROMETTANT-VENDEUR qui conservera l'acompte prévue à la clause 2.1.* »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- abroge les résolutions 2023-09-182 intitulée « Vente de terrain : Autorisation de vente lot 5 326 860 » et 2023-10-204 intitulée « Quartier des Pionniers : Autorisation d'émission d'un permis de construction »;
- rembourse aux Demandeurs le paiement pour l'achat du lot 5 326 860, et ce, en conservant l'acompte payée, le tout selon l'article 2.6 de la Promesse d'achat et de vente signée.

POINT 13.1  
RÉSOLUTION 2023-12-241  
RALLYE DES LOUPS : SUBVENTION 2024

---

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par le Comité organisateur du Rallye des Loups 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire appuyer ce comité dans l'organisation d'un évènement hivernal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement d'une aide financière de 5 000\$ au Comité organisateur du Rallye des Loups édition 2024.

POINT 15.1  
RÉSOLUTION 2023-12-242  
DÉCLARATION D'APPUI AU PLAN NATURE 2030

---

CONSIDÉRANT QUE les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

CONSIDÉRANT QUE devant cette urgence d'agir, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunning à Montréal a été adopté à la suite de la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP-15) qui s'est déroulée en décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la crise de la biodiversité est transversale et complexe, les orientations du Cadre mondial sont ainsi destinées à l'ensemble des pouvoirs publics et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la réussite de l'atteinte des cibles internationales dépend de l'action et de la coopération de tous les acteurs;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs états, villes et organismes dans le monde ont déjà fait part de leurs nouveaux engagements pour la protection de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan Nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participera à l'atteinte des objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE la biodiversité procure des bienfaits positifs à la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean en plus de contribuer au caractère distinctif de la région grâce à ses paysages et son accès privilégié aux milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE les acteurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont ainsi appelés à agir en tant qu'alliés de la biodiversité et à s'engager face à la préservation de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- appuie l'élaboration d'une politique-cadre sur la biodiversité et s'engage à participer à la mise en œuvre du Plan Nature 2030.

POINT 15.2  
RÉSOLUTION 2023-12-243  
RÉSOLUTION D'APPUI AUX MÉDIAS RÉGIONAUX

---

CONSIDÉRANT QUE la crise qui sévit actuellement dans les médias aura à court, moyen et long terme, des impacts considérables sur la qualité de l'information régionale ;

CONSIDÉRANT QUE les gens qui travaillent à la radio et à la télévision sont de véritables passionnés qui offrent à leurs lecteurs et à leurs auditeurs des contenus diversifiés basés sur des sources fiables et crédibles ;

CONSIDÉRANT QUE l'information est au cœur de notre démocratie et que la population est en droit d'avoir accès à une information juste et de proximité ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe TVA a annoncé l'abolition de 547 postes au sein de son réseau et que la station locale ne comptera plus désormais que quelques journalistes et caméramans pour couvrir l'ensemble de notre grand territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les ressources du canal communautaire MAtv ont été grandement diminuées ;

CONSIDÉRANT QUE les bulletins de nouvelles locales seront dorénavant préenregistrés et lus de Québec, ce qui, en plus de désincarner la réelle portée d'une nouvelle locale, aura pour effet de réduire considérablement le temps qui sera alloué à la couverture journalistique ;

CONSIDÉRANT les coupures d'emploi récentes dans les coops de l'information (Journal le Quotidien);

CONSIDÉRANT la présence dans notre région de l'école supérieur d'art et technologie des médias qui forme de nombreux étudiants futurs communicateurs.

CONSIDÉRANT QUE Meta n'autorise plus les médias à publier leurs contenus sur sa plateforme Facebook, et que ce mode de distribution n'apporte aucun revenu à l'heure actuelle de quelque forme que ce soit dans notre pays, dans notre ville ou dans notre province ;

CONSIDÉRANT QUE le CRTC a la responsabilité de mettre en œuvre les objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion* ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 (1) d) (i) de la *Loi sur la radiodiffusion* prévoit que le système canadien de radiodiffusion doit servir à « (...) sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada »;

CONSIDÉRANT QU'en tant qu'élus, nous ne pouvons rester les bras croisés face à cette situation préoccupante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré

- appuie les médias de la région et demande une intervention immédiate de la part des gouvernements du Québec et du Canada afin de trouver des solutions à cette crise qui touche durement l'industrie des communications, et ce, dans le but notamment de préserver la qualité de l'information dans nos régions et ainsi contribuer au maintien d'une saine démocratie;
- demande au CRTC de mettre en place un fonds pour financer les nouvelles locales et communautaires dans le cadre de sa consultation actuelle sur les contributions de base des diffuseurs en ligne étrangers (CRTC 2023-138) afin d'assurer :
  - une couverture de pertinence et de reflet local ;
  - une diversité de l'information dans notre région ;
  - le soutien de la structure économique de la région.
- Qu'en attendant, les gouvernements interviennent avec un fonds d'urgence et qu'ils étendent leurs crédits d'impôt pour le journalisme aux entreprises de radiodiffusion afin que celles-ci continuent de soutenir à la fois l'économie régionale et notre démocratie;
- Qu'une copie de cette résolution soit transmise au CRTC, aux gouvernements du Québec et du Canada, de même qu'à tous les Députés fédéraux et provinciaux qui représentent notre territoire.

POINT 16.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Aucune question.

POINT 17.0

RÉSOLUTION 2023-12-244

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 11 DÉCEMBRE 2023 À 19H15

---

À 20h30, il est proposé par Luc Bélanger d'ajourner la présente séance au 11 décembre 2023 à 19h15.

Ghislain Laprise,  
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA  
Directrice générale